



Ste-Consorce le 19 sept. 2020



BMX - 1ère manche championnat ARML



Essais à partir de 10H30
Allée du Pipora

Entrée gratuite
Buvette / restauration





Le club du Sainte Consorce BMX Team est heureux de vous accueillir le samedi 19 septembre 2020 pour la 1ère manche du Championnat Ain-Rhône Métropole de Lyon 2020 sur la piste Ennemond Gerin, chemin du Pipora à Sainte-Consorce.

1 – Le règlement :

Le règlement national 2020 sera le règlement de référence complété du règlement championnat du ARML 2019. Chaque pilote devra présenter sa licence en cours de validité pour participer aux épreuves.

Tout pilote licencié FFC avec une licence en cours de validité peut participer aux courses du championnat, les pilotes « nationaux » et élites ne peuvent pas participer, il leur sera créé une catégorie open (minimes et +) si le nombre de participants est suffisant (4 au minimum), leur inscription se fera sur place. Seuls les pilotes des comités Ain et Rhône métropole de Lyon peuvent être champions de leur comité.

2 – Les horaires

10h30-12h00	Essais (*)
12h45	Début des courses : 24 puis 20 pouces
17h00 (environ)	Remise des récompenses par le club

(*) Les essais se feront par blocs : (45 minutes d'essais pour chaque bloc)

- 1er bloc : Cruiser et benjamins et –
- 2ème bloc : Minimes et +

3 – Les engagements

- Pour une épreuve 20" ou une épreuve 24"
6,00 € par pilote jusqu'à la catégorie benjamin incluse 10,50 € par pilote pour les catégories minimes et plus
- Pour une épreuve 20" et une épreuve 24"
13,00 € par pilote pour toutes les catégories
- Pour l'open
12,00 € par pilote

4 – Les inscriptions

Les inscriptions se feront par cicleweb.ffc.fr

La clôture des inscriptions est le mercredi précédant la course.

La liste des engagés sera mise en ligne sur le site du comité FFC Rhône Métropole de Lyon

<https://www.rhonecyclisme.fr/> le jeudi avant la course.

Pas de remboursement pour annulation(s) postérieure(s) au jeudi 21h00.



5 – Les catégories

Voir le tableau annexé (annexe 1).

Si les pilotes garçons d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Entre 4 et 8 pilotes dans une catégorie, le classement s'effectuera sur 5 manches.

Pour les féminines, si elles ne sont pas assez nombreuses (moins de 4 pilotes dans la catégorie), elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie tout en gardant un classement séparé.

Aucun surclassement ne sera accepté.

Pour les cruisers il sera créé 2 catégories :

- Cruiser A pour les pilotes les plus aguerris
- Cruiser B pour tous les autres

Les pilotes choisissent leur catégorie en début de championnat. Elle sera effective pour toute la suite du championnat. Au final seule la catégorie Cruiser A se verra décerner le titre de champion.

Le vainqueur de la catégorie B sera automatiquement inscrit en catégorie A l'année suivante.

6 – Classement et récompenses

Pour les pilotes qui ne participent pas aux finales il sera organisé des Races B et C, celles-ci ne rentreront pas dans le classement.

À l'issue de chaque course :

Les classements seront communiqués après chaque course aux clubs. Ils seront envoyés par courriel et seront sur le site du comité Rhône Métropole de Lyon.

Le club organisateur prévoit de récompenser son épreuve. Il récompense les 8 premiers des catégories présentes.

La présence des pilotes lors de la remise des récompenses est obligatoire, les récompenses ne seront pas remises à un tiers !

Les pilotes devront être revêtus de leur tenue de club pour monter sur le podium, tout autre maillot ne doit pas apparaître lors de la cérémonie protocolaire.

Pour rappel, la cérémonie protocolaire est obligatoire, tout pilote absent verra **ses points du jour non comptabilisés**.

8 – Règlement technique

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés avec une licence permettant la compétition.

Un émargement par les pilotes avant les essais sera fait, **tout pilote n'ayant pas émargé ne prendra pas le départ**.

Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le président de jury.

Les vélos et la tenue du pilote devront être conformes au règlement en vigueur. Pour les vélos, ceux-ci devront être munis de plaque frontale et latérale de taille et de couleur réglementaire.

Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.



9 – Les secouristes

Une équipe de secouristes sera présente sur le site le jour de la course.

10 – Restauration et buvette sur place :

Une buvette sera tenue par les bénévoles du club.

11 - Animation

Sonorisation musicale

12 – Commerçant BMX

L'ATELIER DU BMX sera présent pour répondre à toutes vos demandes.

13 – Accès à la piste

COORDONNEES GPS : 45.780523 , 4.679927

L'accès à la piste se fera par le Chemin du Pipora, accessible depuis la Route de Pollionnay.

14 – Parking :

Parkings à votre disposition à proximité de la piste.

Le club décline toute responsabilité concernant les véhicules présents sur le site en cas de vol ou dégradations.





CATEGORIES :

20 Pouces			
	catégorie	Homme	Femme
2015/2014	Prélicencié	X	x
2013/2012	Poussin	X	x
2011/2010	Pupille	X	x
2009/2008	Benjamin	X	x
2007/200	Minime	X	x
2005/2004	Cadet	X	x
2003/2002	Junior	X	
2001 et avant	Hommes 19+	X	
2003 et avant	Femmes 17+		x

Cruiser			
		Cruiser A	
		Cruiser B	
			Cruiser Femme



Mesures sanitaires

Les conséquences liées au COVID-19 nous impose la mise en place de mesures sanitaires strictes.

L'accès au site devra donc se faire pour tous avec un masque de protection.

Durant toute la compétition des Solutions Hydro-Alcooliques (SHA) seront réparties sur le site afin de permettre une désinfection régulière des mains. Des sens de circulation seront mis en place et devront être respectés.

Dans le parc pilote, les tentes devront respecter une distance d'1,50m entre-elles.

Les pilotes devront porter un masque et l'enlever dès lors qu'ils mettront leur casque et leurs gants en quittant leur tente. L'accès à la pré-grille se fera uniquement avec le casque sur la tête et avec les gants. Les pilotes devront quitter leur casque et leurs gants uniquement à leur retour dans le parc pilote sous leur tente.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez au respect des mesures sanitaires

NB : il est important de prendre en compte que les présentes mesures peuvent évoluer selon les décisions gouvernementales et l'évolution (positive ou négative) de la situation sanitaire.